

CONSERVATION DU PATRIMOINE

Eau

- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate |  | AC1 - Élément classé ou inscrit au titre des monuments historiques |
|  | AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée |  | AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques |
|  | AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée | - Monument naturel et site
 AC2 - Site classé ou inscrit | |

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Energie hydraulique

I2 - Périmètre de submersion et d'occupation temporaire

* Se reporter aux documents SUP 12

- Électricité

50 KV
14 - Périmètre de servitude autour d'une
ligne électrique aérienne

- Mines et Carrières

I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières
** Se reporter aux documents SUP I6*

- **Transport ferroviaire**

 T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

- Balisage aéronautique

T4 - Servitude aéronautiques de balisage

* Pas de représentation graphique

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité publique

PM1 - Zone inondable (PPRi)

- | | | | |
|---|--|---|--|
| | Zone à risque fort, inconstructible | | Zone à risque fort, inconstructible |
|  | Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions |  | Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions |

••• Limite communale Limite parcellaire Bâtiment

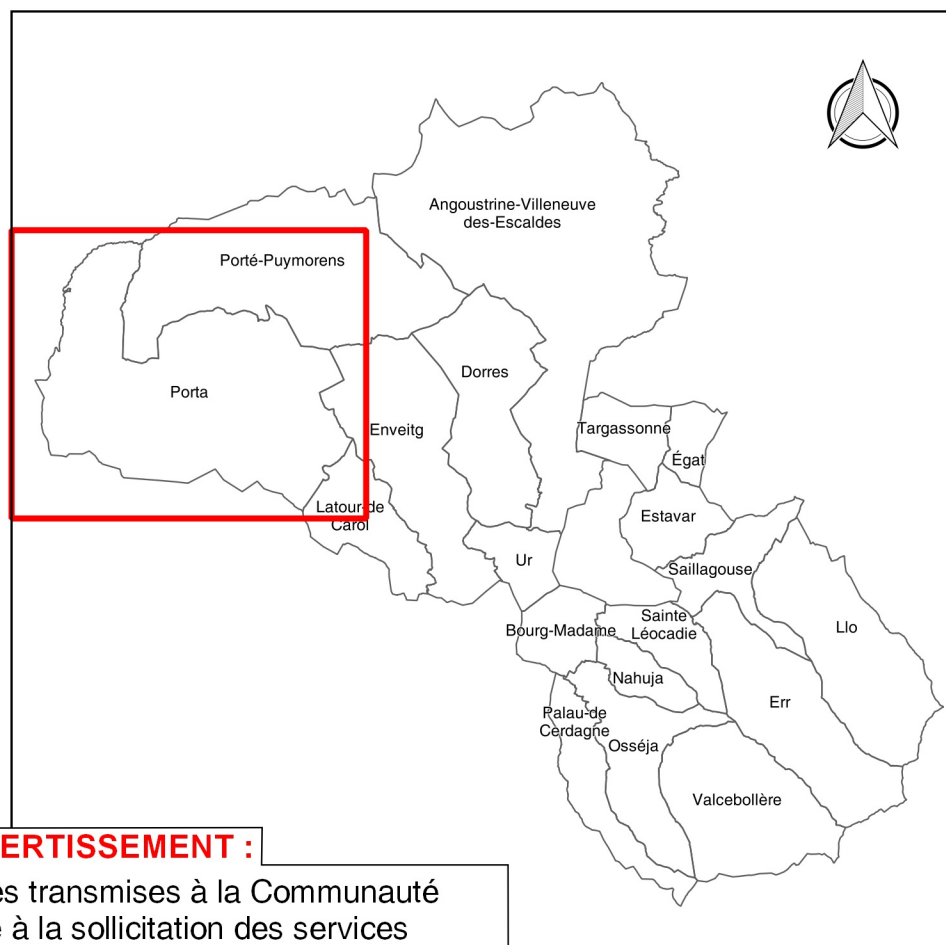
ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Commune de Porta : Territoire communal

Échelle : 1/13000ème (au format A0)



AVERTISSEMENT :

Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.



PLU approuvé le 19 décembre 2019

